



POLITIQUE QUALITE

L'Agence sénégalaise de Réglementation pharmaceutique (ARP) a pour mission de mettre en œuvre les fonctions réglementaires dans le cadre de la politique pharmaceutique nationale, de contrôler le secteur pharmaceutique et de veiller au respect des lois et règlements dans les domaines relevant de sa compétence. Elle est également chargée du suivi de la politique et des programmes dans le domaine de la pharmacie, du médicament et des autres produits de santé.

A cet effet, elle est notamment chargée d'élaborer et de veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires régissant les domaines suivants :

- La pharmacie ;
- Le médicament et les autres produits de santé ;
- Les établissements pharmaceutiques ;
- Les laboratoires d'analyse de biologie médicale ;
- Les laboratoires d'essai et d'étalonnage ;
- Les essais cliniques.

Pour mener à bien ses fonctions réglementaires, l'ARP se doit de travailler de manière efficiente et transparente, en assurant l'adoption d'une démarche qualité basée sur les normes ISO 9001 : 2015 et ISO 17025 :2017.

Dans ce cadre, l'agence s'engage à déployer sa gouvernance réglementaire avec comme objectifs :

- De fournir des services réglementaires conformes aux exigences des normes ISO 9001 : 2015 et ISO 17025 :2017 et aux spécifications applicables à tous les usagers ;
- D'améliorer de façon continue l'organisation, les services et le Système Management Qualité pour garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité de tous les produits de santé réglementés utilisés au Sénégal ;
- De satisfaire les exigences des usagers.

Le Directeur Général de l'ARP s'engage avec l'ensemble de ses collaborateurs à mettre à disposition toutes les ressources nécessaires pour l'atteinte des objectifs fixés.

Fait à Dakar, le 02 Septembre 2022

Le Directeur Général